



Registre des délibérations - Délibération n° 19 : 20/03/2018

PRÊT D'UNE EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE RÉALISÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME LIFE+ ENVOLL

L'an deux mille dix-huit, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le vingt mars à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents :

- Représentant du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglairet
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
- Représentants des Communes :
 - Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb, Pierre Vétillart
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
- Représentants des établissements publics :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir :

Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► Étaient absents-excuses :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari, Jean-Marc Martin-Teissere
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Marc Minorette
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 13 membres

► Autres personnes présentes :

Jacques Blondel, co-Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc naturel régional de Camargue
Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
Rémi Lingueglia, Direction du Développement des Territoires et de l'Environnement, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
Sophie Charitos, responsable de la gestion administrative et financière des espaces naturels, Parc naturel régional de Camargue
Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	19	19

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	46

Date de convocation
18/12/2017
RC – 694/695



Délibération n° 19 : 20/03/2018

PRÊT D'UNE EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE RÉALISÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME LIFE+ ENVOLL

► Contexte

Dans le cadre du projet Life+ ENVOLL (LIFE12 NAT/FR/000538) portant sur la conservation de 9 espèces d'oiseaux du littoral, appelées les « laro-limicoles coloniaux » (sternes, mouettes, petits goélands et avocettes), l'Association des Amis des Marais du Vigueirat a réalisé une exposition photographique itinérante.

L'objectif de ce projet est la création d'un réseau de milieux naturels pour la reproduction de ces espèces sur la façade méditerranéenne française, couvrant trois régions : Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse.

Pour atteindre cet objectif, le projet s'appuie sur 8 partenaires, dont les Amis des Marais du Vigueirat en tant que bénéficiaire coordinateur, et un réseau de sites naturels protégés sur lesquels différentes actions sont mises en œuvre : construction/restauration d'îlots, création de radeaux flottants de nidification, travaux de restauration hydraulique, suivis. En parallèle, des actions de sensibilisation, de formation et d'éducation à l'environnement contribuent à faire connaître ces espèces et participent ainsi à la protection de ces espèces emblématiques de notre littoral.

C'est dans le cadre de ces actions de sensibilisation que l'exposition photographique a été créée. Elle a pour but d'être itinérante dans les lieux d'accueil du public, c'est pourquoi, le Parc en tant que partenaire associé accueillera cette exposition au domaine de La Palissade, site sur lequel niche ces oiseaux. Pour cela une convention de prêt doit être établie avec l'Association des Amis des Marais du Vigueirat.

► Descriptif de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles s'effectue le prêt à titre gracieux de l'exposition photographique créée dans le cadre du projet européen « Life+ ENVOLL ».

Cette exposition photographique itinérante est composée de 20 photos, imprimées sur support Alu Dibond 3mm, au format 40x60 cm. Elle peut être utilisée à l'intérieur comme à l'extérieur et a pour vocation de voyager sur l'ensemble du littoral méditerranéen français jusqu'à la fin du projet et même au-delà. En accompagnement de ces 20 panneaux, deux kakémonos sur enrouleur ont été réalisés pour apporter des informations au grand public sur les espèces et les actions illustrées, ainsi que sur le projet lui-même.

Le prêt s'étalera du 25/04/2018 au 17/05/2018 au Domaine de La Palissade.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée accepte le prêt de cette exposition photographique et autorise le Président à signer la convention correspondante.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage effectué le

26 MARS 2018

26 MARS 2018

Le Président,
Roland Chassain





CONVENTION DE PRET EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE Réalisée dans le cadre du programme Life+ ENVOLL

Entre

L'association des Amis des Marais du Vigueirat,
Les Marais du Vigueirat, Chemin de l'Etourneau, 13104 Mas-Thibert
Représentée par son directeur, Monsieur Jean-Laurent LUCCHESI
N° SIRET : 434 391 215 000 10 ; Code APE : 9104Z

Ci-après nommée « Les Amis des Marais du Vigueirat »

d'une part,

et

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Camargue,
situé Mas du Pont de Rousty 13200 ARLES
dont le numéro de SIRET est le 25130229500018 Code APE : 8411Z
Représentée par M. Roland CHASSAIN, agissant en qualité de Président

Ci-après nommé « l'emprunteur »

d'autre part

Est conclue la convention suivante.

Préambule

La présente convention s'insère dans le cadre du projet Life+ ENVOLL (LIFE12 NAT/FR/000538) portant sur la conservation de 9 espèces d'oiseaux du littoral, appelées les « larolimicoles coloniaux » (sternes, mouettes, petits goélands et avocettes). L'objectif de ce projet est la création d'un réseau de sites pour la reproduction de ces espèces sur la façade méditerranéenne française, comprenant trois régions : Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse.

Pour atteindre cet objectif, le projet s'appuie sur 8 partenaires, dont les Amis des Marais du Vigueirat en tant que bénéficiaire coordinateur, et un réseau de sites naturels protégés sur lesquels différentes actions sont mises en œuvre : construction/restauration d'îlots, création de radeaux flottants de nidification, travaux de restauration hydraulique, suivis. En parallèle, des actions de sensibilisation, de formation et d'éducation à l'environnement contribuent à faire connaître ces espèces et participent ainsi à la protection de ces espèces emblématiques de notre littoral.

C'est dans le cadre de ces actions de sensibilisation que l'exposition photographique, objet de la présente convention, a été créée.

Article 1 - Objet de la convention

Convention de prêt - Exposition photographique

1
REÇU EN PREFECTURE

Le 26/03/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20180320-DEL_19_PALE

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles s'effectue le prêt de l'exposition photographique créée dans le cadre du projet européen « Life+ ENVOLL ».

Cette exposition photographique itinérante est composée de 20 photos, imprimées sur support Alu Dibond 3mm, au format 40x60 cm. Elle peut être utilisée à l'intérieur comme à l'extérieur et a pour vocation de voyager sur l'ensemble du littoral méditerranéen français jusqu'à la fin du projet et même au delà... (Annexe 1 - Catalogue de l'exposition photographique).

Au niveau du système d'accroche, chaque panneau est équipé au dos de 3 attaches métal, une centrale et deux latérales (Annexe 2 - Détails attaches). Attention, les équipements nécessaires pour l'installation des panneaux (grilles, cimaises, ...) ne sont pas fournis.

Valeur des 20 panneaux 40 x 60 cm : 1 344 € TTC avec les housses de protection

En accompagnement de ces 20 panneaux, deux kakémonos sur enrouleur ont été réalisés pour apporter des informations au grand public sur les espèces et les actions illustrées, ainsi que sur le projet lui-même.

Valeur des 2 kakémonos sur enrouleur : environ 350 € TTC

Article 2 - Durée du prêt

Le prêt s'étalera du 25/04/2018 au 17/05/2018, au Domaine de La Palissade.
La période indiquée comprend le délai d'envoi ou de transport de l'exposition à l'emprunteur suivant.

Article 3 - Engagements de l'emprunteur

L'emprunteur s'engage à :

- conserver en bon état l'ensemble des éléments de l'exposition photographique,
- disposer des assurances nécessaires en cas de perte, de vol ou de dégradation, pendant la période d'emprunt des panneaux,
- disposer des équipements nécessaires pour l'installation de l'exposition (grilles, cimaises, ...), non fournis par les Amis des Marais du Vigueirat,
- faire parvenir l'ensemble des éléments de l'exposition à l'emprunteur suivant dans les délais fixés,
- ranger les panneaux dans les housses de protection fournies pour le transport ou l'envoi,
- prendre en charge les frais de transport ou d'envoi à l'emprunteur suivant,
- ne pas prêter ou louer l'exposition à des tiers,
- communiquer des photos ainsi que le nombre de personnes sensibilisées aux Amis des Marais du Vigueirat (Christelle Galindo).
- faire référence au programme Life+ ENVOLL pour toute communication sur l'exposition et faire apparaître les logos du programme Life+ ENVOLL, Natura 2000 et Life (représentés en page 1 de la présente convention), et transmettre ces communications aux Amis des Marais du Vigueirat (Christelle Galindo).

Article 4 - Engagements des Amis des Marais du Vigueirat

En tant que propriétaire, les Amis des Marais du Vigueirat s'engagent à :

- Prêter l'ensemble des éléments de l'exposition photographique à titre gratuit à l'emprunteur pour la durée prévue à l'article 2.
- Transmettre à l'emprunteur les coordonnées de l'emprunteur suivant de manière à ce qu'il puisse effectuer l'envoi ou le transport dans les délais fixés.

Article 5 - Pertes et détériorations

L'emprunteur informera les Amis des Marais du Vigueirat de tout élément manquant ou dégradation. Il les informera de la même façon de tout dommage partiel ou total subi par le matériel au cours de sa mise à disposition. Les remises en état des dommages constatés au cours de la période de prêt seront à la charge de l'emprunteur.

Article 6 - Dénonciation et litiges

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, avec un préavis de 2 semaines. La durée du préavis peut être réduite en cas de force majeure. En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation de la juridiction au Tribunal de grande instance de Tarascon, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait en double exemplaire,
à Arles, le

Pour les Amis des Marais du Vigueirat,
Le directeur,
M. Lucchesi Jean-Laurent

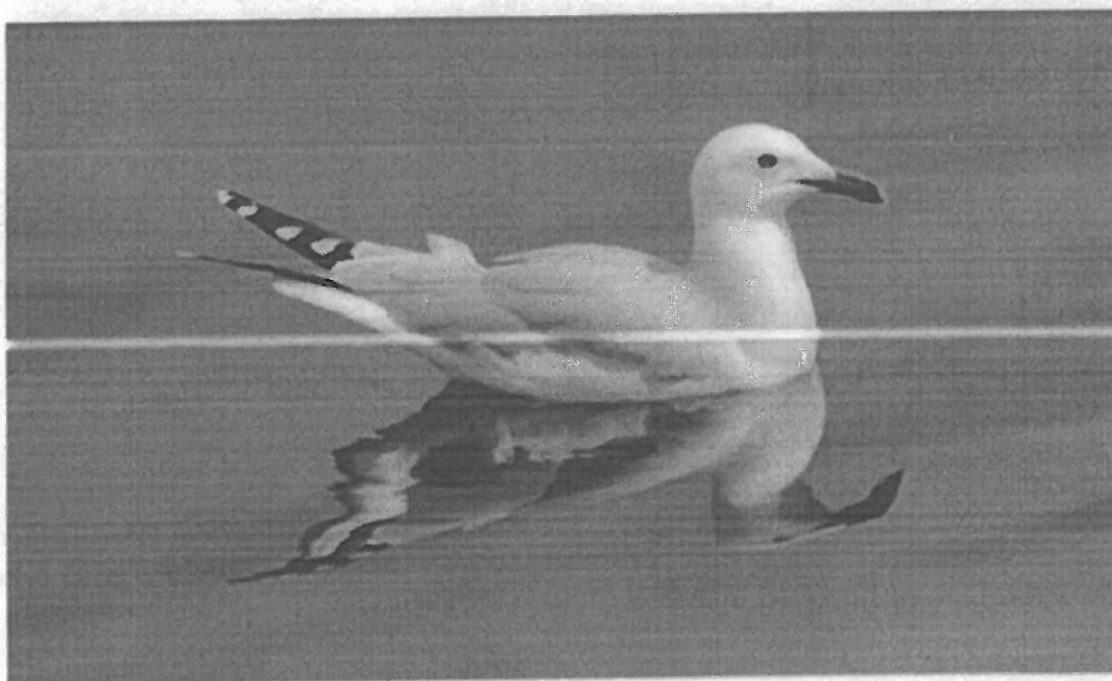
Pour le Parc naturel régional
de Camargue,
Le Président],
M. Roland CHASSAIN

Annexe 1 - Catalogue de l'exposition photographique



Avocette élégante

© Patrick Forster



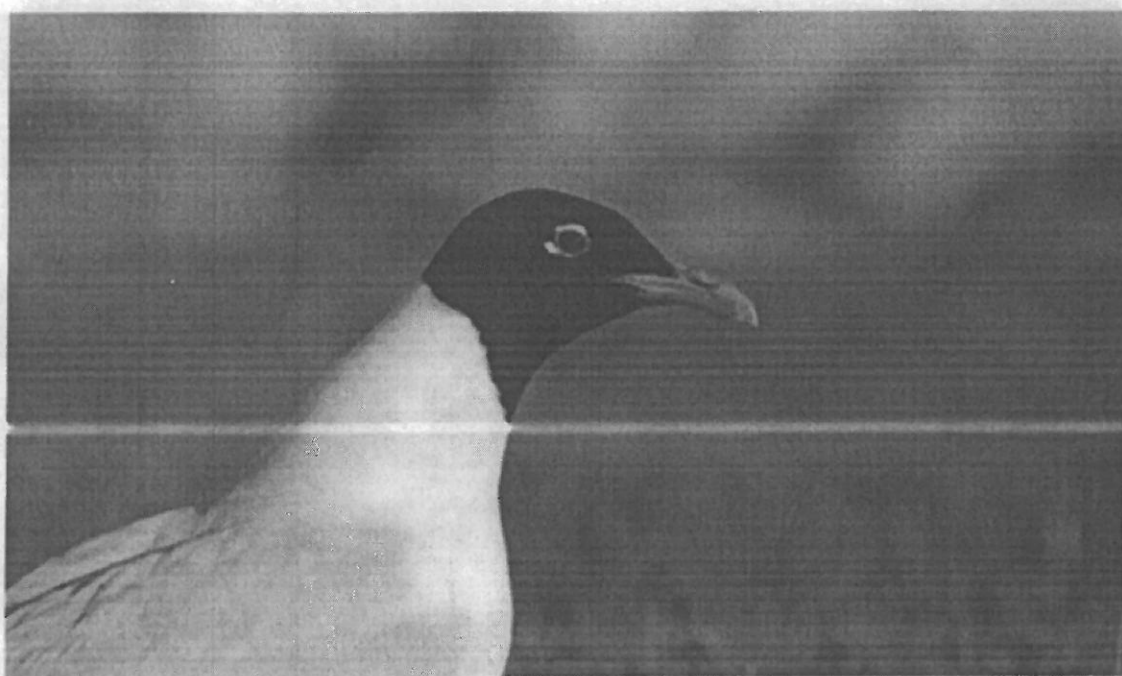
Goéland d'Audouin

© Claude Gillebert



Goéland railleur

© Christophe Pin / ANV



Mouette mélanocéphale

© Patrick Poirier



Mouette rieuse

© Patrick Pomeroy



Sterna caugek

© Olivier Scher / CNUA



www.birds.fr

Sterne hansel

© Patrick Pichier



www.birds.fr

Sterne naire

© Xavier Buisson



Sterne pierregarin

© Christophe Pin / AMV



Colonne composée de plusieurs espèces de bio-colonies coloniales :
Sterne pierregarin, Avocette élégante, Goéland railleur et Sterne caspienne (de bas en haut)

© Christophe Pin / AMV



Oeufs de Sterne naine

© Mickael Debetmourt / CABT



Prise de mesures préalable à la construction d'un lit de nidification

© Christophe W / AMV



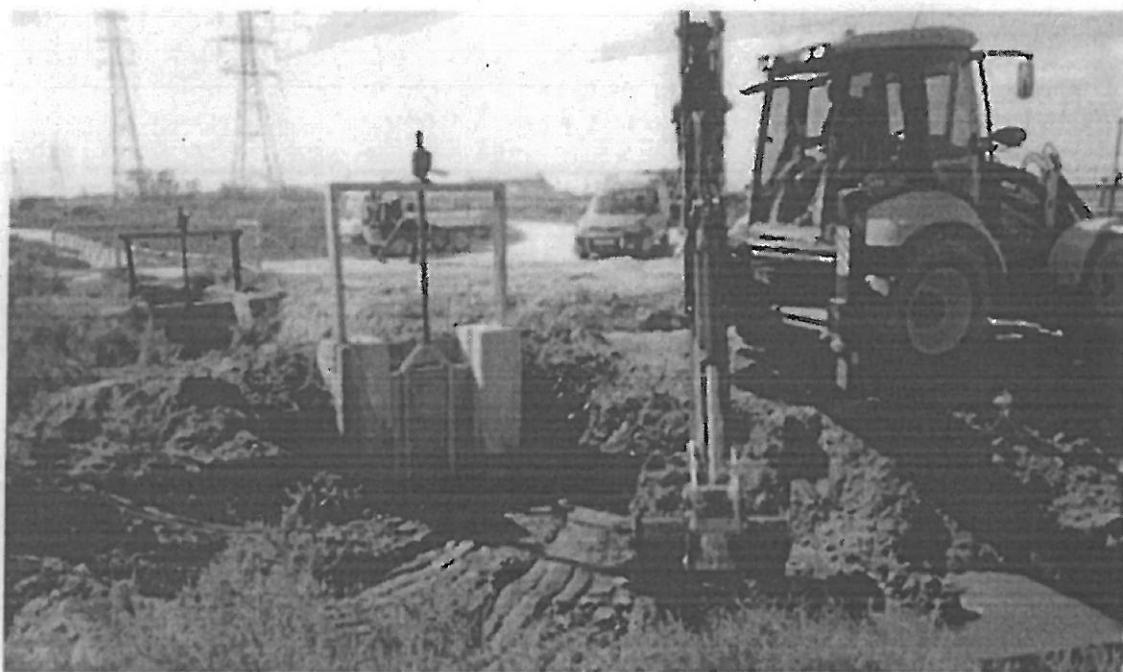
Pelle mécanique au travail : la construction de l'îlot commence

© Christophe L'hu / AMV



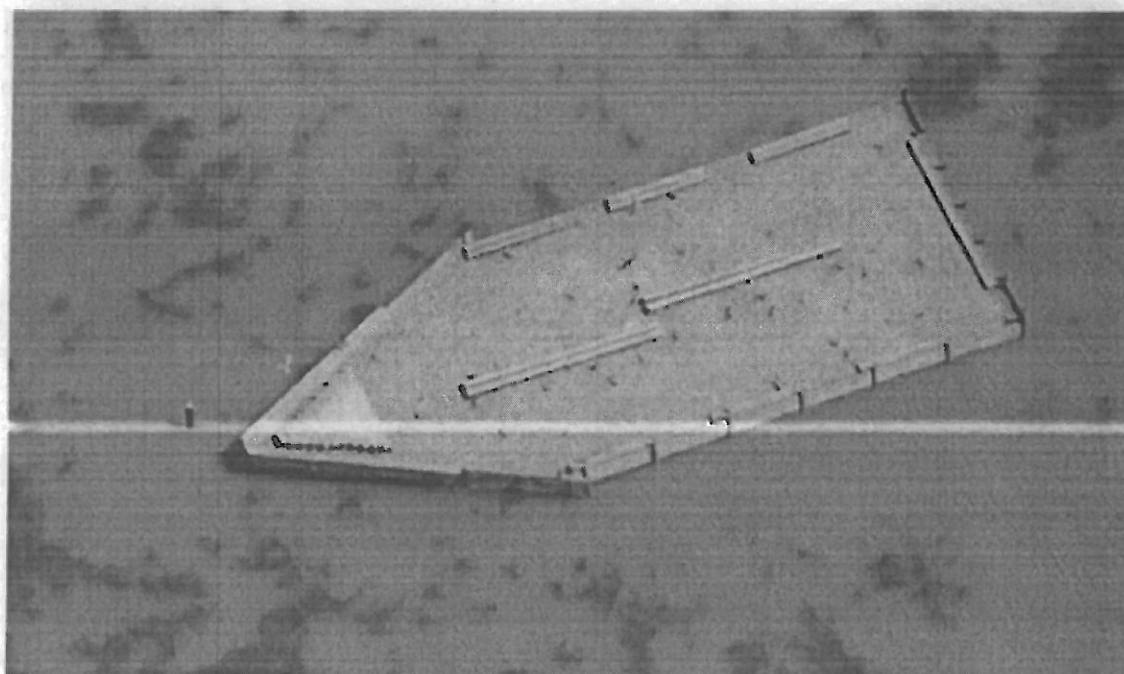
Travaux de débroussaillage d'un îlot pour favoriser la reproduction des oiseaux

© Rami Jallian / CENL-R



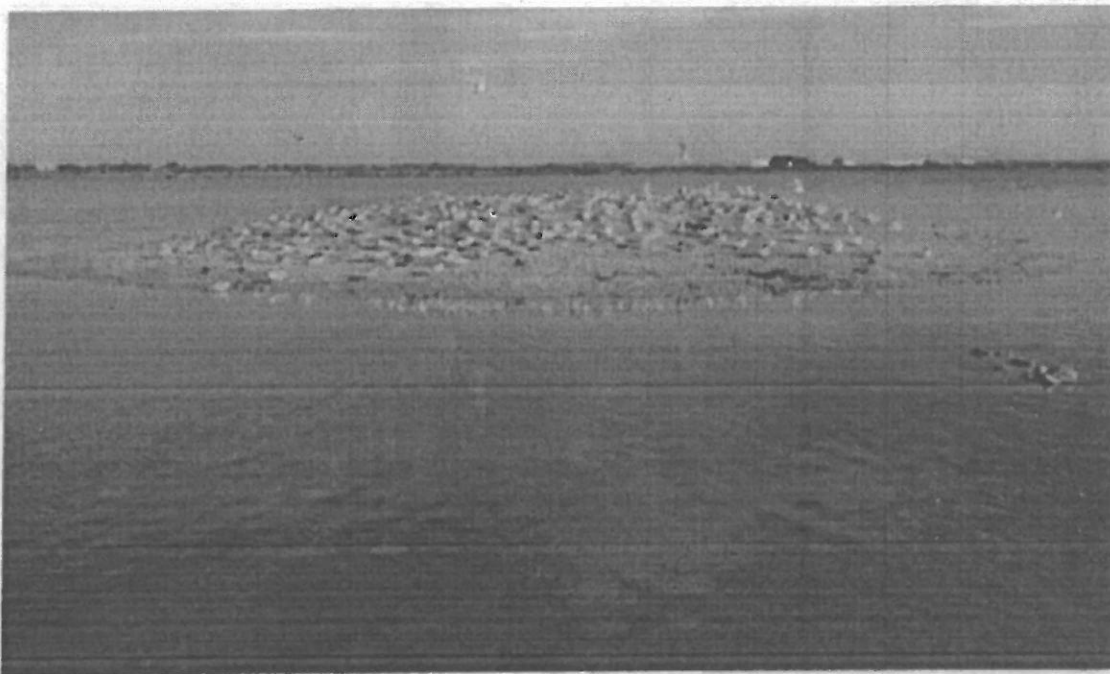
Installation d'une martelière pour faciliter la gestion hydraulique

© Christophe Pita / ANV



Vue aérienne d'un rideau flottant de réduction de 72 m²

© Jean-Luc Toulou / ANV



AMV

Est bien apprécié par les laro-limicoles coloniaux : la preuve !

© Christophe Pin / AMV



AMV

Action de sensibilisation du grand public avec la "laro-mobile"

© Tatiana Morvan / AMV



Un réseau d'acteurs pour la conservation des larvatoires coloniaux

© Christophe Pin / AMV



Lorsque à l'approche d'un intrus : les oiseaux s'envolent et croient laisser leurs œufs et leurs petits sans protection contre la chaleur et les prédateurs

© Olivier Scher / CEN LR

Annexe 2 - Détails attaches

